

## PROMULGATION PROJET PARTICULIER

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que lors de la séance ordinaire tenue le mardi 5 décembre 2017, le conseil de l'arrondissement de Verdun a adopté, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA08 210003, RCA08 210003-1), une résolution sur le projet particulier suivant :

- Projet particulier visant la démolition d'une maison unifamiliale située au 380, rue Willibrord et la construction d'un bâtiment de 3 étages et de 7 logements sur le lot 1 183 589.

QUE le directeur de l'Urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire a approuvé la résolution CA17 210300 en date du 30 mars 2018 par la décision DA186938002.

QU'une copie de cette résolution est déposée au bureau de la soussignée, 4555, rue de Verdun, bureau 104, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures ordinaires de bureau, de 8 h 30 à 17 h du lundi au jeudi et de 8 h 30 à 12 h 30 le vendredi, et ce, sans interruption.

**En vertu de l'article 264.0.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la résolution CA17 210300 est entrée en vigueur à la date de délivrance du certificat de conformité, soit le 9 avril 2018.**

Fait à Montréal, arrondissement de Verdun  
ce 12 avril 2018

La Directrice du Bureau d'arrondissement et  
Secrétaire d'arrondissement,  
Caroline Fisette, OMA

***Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse  
[www.ville.montreal.qc.ca/verdun](http://www.ville.montreal.qc.ca/verdun)***